

Annexe à l'article 11 « Programme des cours et branches examinées » du

règlement de la formation d'Electricien chef de chantier du 17 octobre 2013

Module « Sécurité » (50 périodes)

- OIBT – NIBT – PDIE - Electroform
- Techniques de mesures
- En 4113 – En 4022 - Parasurtensions
- Sécurité sur les chantiers – sécurité envers l'électricité
- Eclairage de secours – protection contre la foudre – électrodes de terre (EPE)
- Divers

Module « Télématicque » (40 périodes)

- Technologies en téléphonie (ISDN-Analogique-DSL-etc)
- Sécurité alarme
- FO - POF
- Installations TV – Multimédia - FTTH
- Concept de câblage - CUB
- Applications réseaux
- Mesures
- Interphones
- Projet

Module « Courant fort » (65 périodes)

- Quelques rappels des notions de base
- Schématique - commandes et mesure techniques
- Installations solaires
- Economie d'énergie - Recyclage
- Domotique (Zeptrion - Principe du KNX - API)
- Eclairage
- Equipement spécifique (démarreur – variateur – ASSC, etc)

Module « Gestion » (54 périodes)

- Organisation du chantier
- Normes SIA - Principe de base des prix
- Métrage – régie y compris exercices
- Environnement CAN y compris exercices
- Coordination chantier (plans, offres, réalité...) réaction
- Efficacité du travail
- Divers

Travail final (env. 9 périodes en classe et 30 périodes de travaux personnels)

Il s'agit de fournir un document relatif à un travail dans l'entreprise.

Le candidat recevra une note pour son document. Il devra également présenter son travail lors d'une séance orale d'env. 20 min. Une note sera attribuée pour la présentation orale.

Le travail final est coaché par le responsable de la formation et par un mentor dans l'entreprise. Il sera confidentiel.